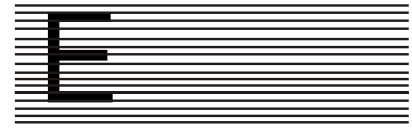




NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: LIMITEE

E/ECA/DISD/CODI.3/24
3 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion du Comité de l'information
pour le développement (CODI-III)

Addis Abeba (Ethiopia)
10-17 mai 2003

Positionnement électronique de l'Afrique

Travailler avec le secteur privé pour mettre en œuvre des solutions innovatrices
De la gouvernance électroniques afin de faire face aux objectifs de
développement de l'Afrique.

Résumé Directif

par

OTEMA Yirenkyi¹

¹ Services généraux d'IBM, Etats Unis d'Amérique

Résumé Directif

Le positionnement électronique est critique pour la réalisation d'avantages maximaux pour la réalisation d'avantages maximum de la gouvernance électronique. Le positionnement est un terme que j'ai forgé pour illustrer la nécessité d'une approche de collaboration et s'appuyant sur un cadre pour la conception et la mise en œuvre de solutions de gouvernance électronique. Le partenariat avec le secteur privé et la société civile permet aux gouvernements de partager les coûts et les risques qui accompagnent le déploiement de solutions de la gouvernance électronique. Chaque secteur joue un rôle central dans l'obtention de ressources pour parvenir à des résultats souhaités et durables.

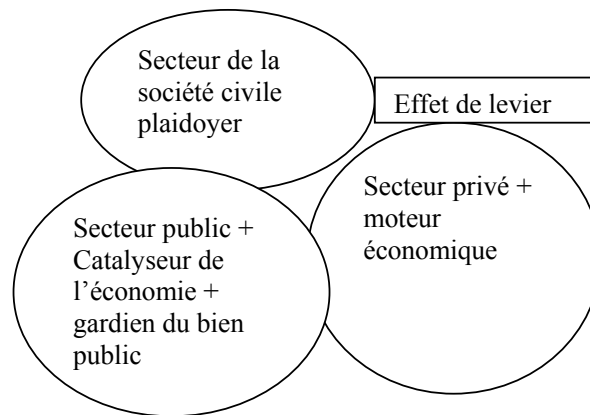


Figure 1

Le positionnement électronique reconnaît que la mise en œuvre fructueuse de solutions de la gouvernance électronique exige des gouvernements de :

- Collaborer en partenariat avec le secteur privé et la société civile ;
- Articuler une orientation stratégique claire
- Développer une architecture d'entreprise (Schéma des affaires et des Technologies de l'Information) et
- Adapter ses orientations stratégiques et l'architecture des entreprises à ses capacités (ressources humaines, financières et TI, etc).

Le présent document examine le concept du positionnement électronique dans le contexte de la gouvernance électronique en Afrique et explore les perspectives et les défis qui accompagnent cette approche. Il souligne également un ensemble de recommandations de nature à permettre une plus grande adoption et intégration des solutions de la gouvernance électronique par les gouvernements africains.

Principaux Résultats

Environnement Actuel

- En 2000-2002, la croissance d'Internet en Afrique a atteint 52,1 %, mais l'usage était limité à 1,2% des utilisateurs et à 0,8% de pénétration pour une population de 859 millions d'habitants. Ces chiffres illustrent une opportunité formidable d'une plus grande pénétration et utilisation

Les gouvernements, dans leur rôle de catalyseurs et de gardiens de l'intérêt public peuvent conduire leurs pays dans l'ère digitale, en utilisant davantage les solutions de la gouvernance électronique pour fournir des service à leurs mandants.

- Le chaînon manquant pour qu'il y ait un développement accru et soutenu de la gouvernance électronique, c'est l'absence de stratégies et d'une architecture de positionnement vis-à-vis des capacités, et l'obtention de ressources qui sont fournies par le partenariat avec le secteur privé et la société civile.

Gouvernance électronique

- La gouvernance électronique profite des possibilités offertes par l'intersection entre la société et la technologie, pour favoriser l'activité économique et améliorer les conditions de vie des citoyens de l'âge digital
- Les nouvelles tendances technologiques (pénétrantes, accès universel (24/7/365) la création de systèmes intelligents) exigent des gouvernements qu'ils accroissent les prestations de services pour faire face aux besoins de leurs mandants.
- La demande croissante des solutions de la gouvernance électronique pour avoir des mesures de performances et des métriques telles que ROI- il est demandé aux gouvernements de prouver les avantages de solutions coûteuses.
- Les gouvernements développent des architectures d'entreprises pour édifier des systèmes et des applications intégrées et qui peuvent être échelonnés- il en résulte des processus rationalisés et des services améliorés aux mandants.
- Les gouvernements africains, une fois dotés de bons outils et des capacités, peuvent évoluer dans un continuum de gouvernance électronique, rien qu'en publiant le contenu sur le Web, des transactions personnalisées avec leurs mandants.

Positionnement électronique

- L'approche du positionnement électronique exige :
 - L'identification d'une orientation stratégique,
 - L'évaluation de la préparation à l'électronique,
 - La détermination de la maturité des capacités,
 - Le développement d'une architecture d'entreprise robuste adapté à

- Des solutions de la gouvernance électronique hiérarchisée.

En d'autres mots, le contexte englobe tout : la compréhension des problèmes, une évaluation réaliste des décisions efficaces et efficaces dans la mise en œuvre des solutions de la gouvernance électronique.

- Le positionnement électronique utilise le cadre du cycle de vie, donnant ainsi aux gouvernements l'opportunité de suivre et d'évaluer continuellement si les initiatives en cours sont adaptées à son architecture des entreprises et si elles sont conformes à son orientation stratégique.
- Employé des cadres spécifiques de maturité des capacités – ce qui abouti à des solutions de la gouvernance électronique échelon nables et capables de fonctionner entre eux.
- Perspectives : Le partenariat et la coordination sont des impératifs de premier ordre pour le positionnement électronique. En travaillant en collaboration tant avec le secteur privé qu'avec la société civile, les gouvernements africains peuvent plus efficacement faire face aux besoins de leurs mandants. Le secteur privé apporte avec lui, non seulement l'accès au capital, mais également les compétences en gestion et les meilleures pratiques pour les faire participer au développement de la gouvernance électronique. La société civile apporte la voix des populations. Tout cela contraint les gouvernements à donner plus d'accès à l'information et aux services. Cette situation est de bon augure pour l'amélioration de la gouvernance et pour renforcer la transparence.
- Défis : Il est bien connu que les initiatives de la gouvernance électronique ne sont pas viables si « le monde réel » (p.e. les populations, les processus) ne se transforme pas pour faire face aux changements provoqués par une automatisation accrue. Le positionnement électronique exige des changements dans le monde réel au départ, des choix difficiles sur l'orientation stratégique du gouvernement, des discussions franches et candides avec les parties prenantes, qui aboutissent à des évaluations précises des capacités permettant ainsi le choix de solutions « correctes » de la gouvernance électronique.

Conclusions

Conclusion n°1 : Actuellement, les initiatives africaines de l'électronique ne sont pas électroniquement positionnées.

Malgré l'existence de plans nationaux de TI et de mécanismes tels que INIC en Afrique, il faut qu'il y ait des moyens (positionnement électronique) pour mettre ensemble les stratégies, l'architecture d'entreprise et les capacités, afin de piloter avec succès la mise en œuvre de solutions de la gouvernance électronique.

Conclusion n°2 : Les gouvernements africains sont dans la première vague (entrée dans le jeu) en ce qui concerne la prestation de services de la gouvernance électronique à leurs mandants.

Partout en Afrique, les gouvernements ont des sites sur le Web et des portails qui donnent le contenu, l'interaction de base et des transactions à leurs mandants. Le positionnement électronique va aider les gouvernements à aller au-delà de la première vague pour donner des

services personnalisés et intégrés à leurs mandants. Autrement dit, si les gouvernements africains veulent répondre aux besoins de leurs mandants, ils devront continuellement innover, ce qui va aboutir à un continuum du mouvement de la gouvernance électronique.

Conclusion n°3 : La mise en commun des ressources des partenaires accélère le processus de la gouvernance électronique, mais ce n'est pas une panacée.

L'effet de levier permet de mettre les ressources de toutes les parties sur la table. Mais les gouvernements africains doivent finalement prendre des décisions difficiles sur la dérégulation, et sur les questions relatives au secteur privé et à la sécurité, etc. En travaillant en collaboration avec les principales parties prenantes, on contribue également à la « remise en marche » des processus brisés, avant une plus grande automatisation, - quant ils sont brisés dans le monde physique, il ne peuvent pas être efficaces dans le virtuel.

Recommandations adressées aux responsables

Recommandation n°1 : Définition conjointe de l'Orientation stratégique :

Définir la stratégie constitue une étape cruciale pour le choix des solutions que les gouvernements doivent déployer dans le développement de leur gouvernance électronique. Les consultations avec les principales parties prenantes permettent de développer des stratégies qui satisfont effectivement aux besoins des mandants des gouvernements. La création d'une vision commune reflétant les objectifs des populations est essentielle, en ce qui concerne le rôle des gouvernements de gardiens du bien public.

Recommandation n° 2 : Edification de l'architecture d'entreprise :

L'édification d'une architecture robuste fournit aux gouvernements un schéma pour la construction d'un cadre effectif pour la mise en œuvre de solutions avantageuses de la gouvernance électronique. L'architecture pose la fondation pour le développement d'un ensemble de processus appropriés, de technologies, des applications, et d'un plan intérimaire de mise en œuvre. Les cadres utilisés pour développer l'architecture d'entreprises sont dynamiques. On n'ajuste pas simplement des capacités nouvelles ou des outils nouveaux, mais on cherche à se développer d'une façon coordonnée et structurée.

Recommandation n°3 : Définir formellement la structure de la gouvernance :

Le positionnement électronique exige qu'une structure formelle de gouvernance soit en place. Les personnes qu'il faut doivent fournir la supervision et l'approbation pour le développement de l'architecture. L'organe de direction doit disposer de l'autorité requise pour opérer des changements et donner l'orientation au gouvernement, sur la voie à suivre. Enfin, ce groupe doit être tenu responsable devant le gouvernement pour ses actions.